

Séance extraordinaire du 22 septembre 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 22^e jour de septembre deux mille vingt-cinq (22-09-2025) à 19 h 07 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures sept (19 h 07) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Raymond Laroche*
- Période de questions*
3. *Clôture de la séance*

2025-09-218

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien, et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Raymond Laroche

ATTENDU que monsieur Raymond Laroche est propriétaire du lot 2 546 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières, sis sur le 4^e Rang, à Saint-Étienne-des-Grès (ci-après appelé « l'Immeuble ») sur lequel se trouvent une roulotte et des bâtiments en annexe de la roulotte (ci-après appelé « Bâtiment principal »);

Séance extraordinaire du 22 septembre 2025

ATTENDU que la municipalité a fait signifier au défendeur, le 16 novembre 2023, une demande introductive d'instance ayant pour objet de requérir aux entiers travaux de retrait ou de démolition de la roulotte et des bâtiments en annexe de la roulotte situés sur l'Immeuble (n° de Cour 410-17-002171-234);

ATTENDU que monsieur Laroche a signifié à la municipalité son intention de retirer la roulotte et de démolir les bâtiments en annexe à la roulotte;

ATTENDU que les parties désirent transiger et prévoir les modalités et délais inhérents aux entiers travaux de retrait ou de démolition de la roulotte et des bâtiments en annexe de la roulotte et au nettoyage de l'Immeuble;

ATTENDU la transaction préparée par les procureurs de la municipalité et que le préambule fait partie intégrante de ladite transaction;

2025-09-219

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer la transaction, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 09;
Fin : 19 h 09 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2025-09-220

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 19 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.